



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Comité directeur pour l'éducation
au développement durable****Treizième réunion**

Genève, 3 et 4 mai 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion****Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 3 mai 2018
à 10 heures*****I. Ordre du jour provisoire**

- 1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
- 2 Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable :
 - a) Objectifs de développement durable ;
 - b) Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie ;
 - c) Résultats des activités de renforcement des capacités ;
 - d) Actions de sensibilisation et rôle des coordonnateurs nationaux ;
 - e) Bonnes pratiques de coopération aux niveaux bilatéral et régional dans les domaines d'action prioritaires ;
 - f) Mise en œuvre de la Stratégie et avancées possibles après 2019.
- 3 Activités récentes d'autres instances internationales visant à promouvoir l'éducation au service du développement durable.
- 4 Adoption du plan de travail pour 2017-2019.

* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription en ligne (https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=m_hCbf), deux semaines au plus tard avant la réunion. Avant de se rendre à la réunion, les représentants devront obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan et d'autres informations pratiques sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>). En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 6307.



5. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus.
6. Préparatifs du prochain cycle de présentation de rapports obligatoires (2017-2019) au titre de la Stratégie.
7. Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires.
8. Calendrier des réunions.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.

II. Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Date et heure : Jeudi 3 mai, 10 heures-10 h 30

1. Le Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) devrait adopter l'ordre du jour de sa treizième réunion, tel qu'il figure dans le présent document. Le projet d'ordre du jour a été établi par le secrétariat et la Présidente du Comité, en concertation avec le Bureau¹.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion (ECE/CEP/AC.13/2018/1)

2. Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

a) Objectifs de développement durable

Date et heure : Jeudi 3 mai, 10 h 30-11 heures

2. Le secrétariat informera le Comité des principaux faits nouveaux survenus au niveau régional concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), notamment les principaux résultats du Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE (Genève, 1^{er} et 2 mars 2018), qui serviront de base pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre dans la région du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

3. Le secrétariat et la Présidente donneront aussi des informations actualisées au Comité sur l'organisation du prochain Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE, qui se tiendra en 2019 sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». À l'occasion de l'édition 2019 du Forum, les participants examineront les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable 4 (enseignement de qualité), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités), 13 (mesures de lutte contre les changements climatiques), 16 (paix, justice et institutions efficaces) et 17 (partenariats pour les objectifs). Le Comité directeur aura l'occasion de faire valoir comment la Stratégie peut aider les pays à mettre en œuvre le programme 2030, et en particulier l'objectif 4, grâce à la diffusion d'exemples de bonnes pratiques, qui encouragera tous les pays à faire des progrès.

4. Les membres du Comité seront invités à examiner les moyens de contribuer efficacement au Forum régional en 2019, par exemple en organisant une manifestation parallèle, en participant à des tables rondes en vue d'un apprentissage collaboratif, en échangeant des bonnes pratiques ou en réunissant des informations de fond pertinentes.

¹ L'ordre du jour provisoire et les autres documents de la réunion, y compris les documents informels, seront publiés sur la page Web de la réunion : <http://www.unece.org/index.php?id=48053>.

b) Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie

Date et heure : Jeudi 3 mai, 11 heures-13 heures

5. La Présidente du Comité directeur exposera brièvement les objectifs et les domaines d'action prioritaires du cadre de mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/11) adopté à l'occasion de la réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement tenue à Batumi (Géorgie) en 2016 (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2, par. 2), en mettant l'accent sur la promotion d'approches institutionnelles globales qui constituent un important moyen d'assurer l'application intégrée et structurelle de l'éducation au développement durable à tous les niveaux d'enseignement.

6. Pour faciliter le suivi des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie depuis la réunion précédente, un questionnaire (document d'information 1) sera envoyé aux pays avant la treizième réunion. Les questionnaires remplis devront être renvoyés au secrétariat le 15 mars 2018 au plus tard et serviront de rapports informels sur la mise en œuvre.

7. Pendant la réunion, le secrétariat fournira une brève vue d'ensemble des progrès réalisés et de la mise en œuvre de la Stratégie dans les États membres de la CEE sur la base de l'analyse des questionnaires informels renvoyés par les pays.

8. Comme lors de la précédente réunion tenue en 2017, dans le questionnaire une attention particulière sera accordée aux trois premiers domaines d'action prioritaires « verticaux » adoptés à la réunion de haut niveau de Batumi en 2016.

9. En outre, une sous-section du questionnaire concernera l'alignement des stratégies nationales d'éducation au service du développement durable sur le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable, qui contribue à la mise en œuvre du Programme 2030 par la réalisation de la cible 4.7 de l'objectif relatif à l'éducation et la mise en place de moyens permettant d'atteindre les 17 objectifs.

10. Les pays seront invités à compléter l'exposé du secrétariat en présentant les principales activités et initiatives entreprises depuis la douzième réunion du Comité directeur tenue en 2017, en particulier en ce qui concerne la manière dont la mise en œuvre de stratégies nationales d'éducation au service du développement durable contribue à la réalisation, au niveau national, de la cible 4.7 et du Programme 2030. Les pays voudront peut-être aussi expliquer comment ils prennent en compte la problématique femmes-hommes dans leurs politiques nationales d'éducation au service du développement durable. Étant donné le peu de temps disponible, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes.

Documentation

Thèmes proposés pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (document d'information 1).

c) Résultats des activités de renforcement des capacités

Date et heure : Jeudi 3 mai, 15 heures-16 heures

11. Le secrétariat et le pays hôte (Arménie) informeront les participants des résultats de l'atelier de renforcement des capacités financé par la Suisse, qui se tiendra à Erevan les 19 et 20 avril 2018 et des activités de promotion de l'éducation au service du développement durable menées au niveau national.

12. Le secrétariat informera le Comité directeur des faits nouveaux intervenus dans la coopération avec l'organisation non gouvernementale suédoise Legacy17, y compris en ce qui concerne les travaux menés conjointement pour poursuivre l'élaboration de la proposition de projet présentée à la douzième réunion du Comité directeur. Ce projet a pour objet d'aider les pays de la région qui le souhaitent à renforcer leurs capacités s'agissant d'appliquer la Stratégie, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires « verticaux » 1 et 2 (introduction de l'éducation au service du développement durable dans les programmes scolaires et dans la formation des enseignants).

d) Actions de sensibilisation et rôle des coordonnateurs nationaux

Date et heure : Jeudi 3 mai, 16 heures-16 h 30

13. La Présidente animera un débat sur la nécessité de promouvoir davantage la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable aux niveaux international, régional et national en s'attachant particulièrement à renforcer l'action des coordonnateurs nationaux et à mieux faire connaître le Comité directeur pour l'éducation au développement durable.

e) Bonnes pratiques de coopération aux niveaux bilatéral et régional dans les domaines d'action prioritaires

Date et heure : Jeudi 3 mai, 16 h 30-17 heures

14. Les pays seront invités à présenter des exemples de bonnes pratiques en matière de coopération aux niveaux bilatéral ou régional (par exemple dans le cadre de projets) dans les domaines d'action prioritaires.

f) Mise en œuvre de la Stratégie et avancées possibles après 2019

Date et heure : Jeudi 3 mai, 17 heures-18 heures

15. Le secrétariat invitera le Comité à débattre et à convenir des domaines d'action prioritaires et des problèmes concrets sur lesquels mettre l'accent après 2019, lorsque le quatrième cycle de présentation de rapports obligatoires (2017-2019) sera achevé. Les prochaines questions à examiner devront être choisies parmi les six domaines d'action prioritaires définis dans la Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable et compris dans le cadre de mise en œuvre de la Stratégie adopté à la dernière réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement (Batumi, 8 juin 2016). Il est important de noter que les domaines d'action prioritaires pour la Stratégie de la CEE correspondent aux domaines prioritaires du Programme d'action mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Toutefois, il convient aussi de noter que la phase actuelle du Programme d'action mondial s'achève à la fin de 2019.

16. Les autres sujets à aborder concernant la mise en œuvre de la Stratégie pourraient concerner les moyens concrets et/ou les mesures particulières permettant, au niveau national, de promouvoir l'éducation au service du développement durable à tous les niveaux et dans tous les types d'enseignement, ainsi que les possibilités, au niveau international, de faire une plus grande place à l'éducation au service du développement durable en soulignant son importance et son utilité en tant qu'instrument fondamental pour la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, ainsi que d'autres processus et instruments internationaux relatifs à l'environnement.

3. Activités récentes d'autres instances internationales visant à promouvoir l'éducation au service du développement durable

Date et heure : Vendredi 4 mai, 10 heures-11 heures

17. Le Comité directeur sera informé des activités de promotion de l'éducation au service du développement durable récemment menées dans d'autres instances internationales. Il sera question des travaux effectués par les réseaux partenaires créés pour aider à la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable en 2017-2018, du rapport de l'UNESCO sur la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session (A/72/130) et de la résolution 72/222 de l'Assemblée générale qui en a découlé, ainsi que des activités menées récemment concernant le suivi de la cible 4.7 et d'autres processus en cours relatifs à l'avenir de l'éducation au service du développement durable.

18. Des renseignements seront aussi présentés au Comité directeur sur la première réunion du Comité méditerranéen sur l'éducation au développement durable (Nicosie, 22-24 novembre 2017) et sur les résultats obtenus.

4. Adoption du plan de travail pour 2017-2019

Date et heure : Vendredi 4 mai, 11 heures-11 h 30

19. Le Comité sera invité à examiner et à adopter une version finale révisée du projet de plan de travail pour la mise en œuvre de la première phase d'application au-delà de 2015 de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable. Ce document présente les activités à entreprendre au cours de la période 2017-2019 afin de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national et international, conformément au mandat donné par les ministères de l'éducation et de l'environnement à la réunion de haut niveau de Batumi en 2016.

20. Le document a été révisé par le secrétariat à partir des corrections proposées par le Comité directeur au cours de sa douzième réunion. Le secrétariat a ensuite établi le projet définitif en coopération avec l'Équipe spéciale de la planification et du financement sur la base du cadre de mise en œuvre de la Stratégie, et en tenant compte de l'expérience acquise au cours des trois phases précédentes de l'application de la Stratégie. Il a été approuvé par le Bureau à l'issue de consultations électroniques.

Documentation

Projet de plan de travail pour 2017-2019 relatif à la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/CEP/AC.13/2018/3)

5. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus

Date et heure : Vendredi 4 mai, 11 h 30-13 heures

21. Les délégations, en particulier celles de parties prenantes comme les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, les centres régionaux pour l'environnement et les instituts de recherche voudront peut-être faire part au Comité directeur de leurs activités actuelles ou prévues liées à la mise en œuvre de la Stratégie sur les plans national et international.

6. Préparatifs du prochain cycle de présentation de rapports obligatoires (2017-2019) au titre de la Stratégie

Date et heure : Vendredi 4 mai, 15 heures-16 heures

22. Le Comité directeur sera invité à examiner le calendrier et la procédure à prévoir pour le quatrième cycle de présentation de rapports, prévu en 2018. Une version révisée du modèle de présentation des rapports sur la mise en œuvre au niveau national sera présentée au Comité directeur pour examen. Le Comité devrait en adopter le format définitif en tenant compte des consultations préliminaires avec la Présidente, le Bureau et les délégations nationales.

23. En outre, les pays voudront peut-être exprimer leurs idées sur l'esquisse du rapport d'évaluation qui sera établie sur la base des rapports nationaux de mise en œuvre.

Documentation

Modèle de présentation des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (2017-2019) (ECE/CEP/AC.13/2018/4)

7. Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires

Date et heure : Vendredi 4 mai, 16 heures-17 heures

24. Le secrétariat rendra compte des contributions reçues depuis la dernière réunion du Comité, sur la base d'une note informelle (document d'information 2) qui sera soumise au Comité pour examen. Étant donné que la situation financière de la Stratégie est très difficile et que les activités régionales sont financées exclusivement par des contributions des États membres au fonds d'affectation spéciale, il est indispensable que les États membres indiquent par avance les contributions qu'ils entendent verser.

25. La Présidente du Comité directeur invitera les membres du Comité et les coordonnateurs nationaux à examiner la situation financière compte tenu des activités menées dans le cadre de la Stratégie au cours des dernières années afin d'envisager d'autres manières de procéder.

26. Au cours du débat, le Comité directeur devrait rechercher des façons de mobiliser des fonds supplémentaires pour les activités de renforcement des capacités aux niveaux national et sous-régional.

Documentation

Contributions, dépenses engagées et estimation des ressources nécessaires (document d'information 2)

8. Calendrier des réunions

Date et heure : Vendredi 4 mai, 17 heures-17 h 15

27. Le Comité directeur sera invité à débattre de la structure et de la date de sa quatorzième réunion, qui aura lieu en 2019.

9. Questions diverses

Date et heure : Vendredi 4 mai, 17 h 15-17 h 30

28. Le Comité directeur sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

10. Clôture de la réunion

Date et heure : Vendredi 4 mai, 17 h 30-18 heures

29. Après quelques observations finales, la Présidente prononcera officiellement la clôture de la treizième réunion.
